

COMMENTAIRES DE L'UMQ

PRÉSENTÉS À LA COMMISSION DES
TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE 11 FÉVRIER 2015



Consultation sur la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) est fière aujourd'hui de commenter la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée du gouvernement du Québec. En 2005, l'UMQ était présente lors des consultations sur la stratégie de développement durable, découlant de la *Loi sur le développement durable* adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2006. L'UMQ considérait cette démarche comme étant l'amorce d'un changement en termes de philosophie d'action et de grandes orientations réunissant les pôles social, économique et environnemental du développement.

Au cours des dernières années, l'UMQ a pris position à plusieurs reprises en matière de développement durable, en adoptant une politique de mobilité et de transport durables ainsi qu'un avenir viable pour tous les territoires du Québec. En 2010, la démarche a culminé par la mise en place d'un vaste chantier sur l'avenir des municipalités, permettant ainsi la création du Livre blanc des municipalités.

Livre blanc des municipalités

Ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on retrouvait des universitaires, des juristes et des fiscalistes. Ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux ainsi que des représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec.

La municipalité de demain est définie comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations. Son développement repose sur les valeurs du **développement durable** et de l'éthique. Sa gestion favorise la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité. Le Livre blanc est ainsi ancré dans des principes démocratiques. C'est sur cette base qu'il fait deux propositions qui apparaissent comme deux conditions pour des communautés plus durables, mais aussi pour un Québec mieux organisé pour relever les défis du 21^e siècle :

- 1) Une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen en refondant le partenariat Québec-municipalités dans un contrat moderne basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale.

- 2) Une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle en permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenu.

Adapter la fiscalité aux réalités du 21^e siècle

Il existe plusieurs carences dans le régime fiscal municipal, qui font en sorte que les municipalités souhaitent :

- Un rééquilibrage fiscal favorisant des choix écologiques

Les municipalités souhaitent adopter, sur la base d'une concertation à l'échelle territoriale, une politique fiscale et tarifaire cohérente avec les principes de développement durable :

Il faut favoriser la mobilité durable, par un rééquilibrage du financement des transports, sur l'ensemble des bénéficiaires directs ou indirects, par le biais d'outils fiscaux variables selon le contexte territorial, pouvant comprendre les différentes taxes sur les véhicules et des stratégies de captation de la plus-value foncière associée à leur investissement.

En 2008, en collaboration avec l'Observatoire de la mobilité durable de l'Université de Montréal, la Commission politique permanente de l'aménagement et des transports de l'UMQ adoptait une politique de mobilité et de transport durables, en mettant de l'avant la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables, mais également un financement adéquat et garanti du transport collectif. Pour consulter la politique :

http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/politique_transport_durable_2008.pdf

Il est possible d'adopter un mode d'aménagement et d'urbanisme durables en internalisant les coûts pour rééquilibrer le financement des fonctions d'aménagement et d'environnement sur de nouvelles sources telles que les redevances de développement, la contribution des promoteurs, les revenus fiscaux anticipés, la tarification à l'unité, de même que la modulation de la taxation foncière adaptée aux objectifs d'aménagement.

Il faut également soutenir la formation et l'expertise en matière d'approches financières innovantes, l'éco-fiscalité, l'internalisation des coûts notamment, et ce, par une collaboration entre le milieu municipal et les associations professionnelles.

Ainsi, les municipalités encouragent le gouvernement du Québec à assouplir l'encadrement législatif dans le but de permettre une flexibilité fiscale adaptée au développement durable. À cette fin, le gouvernement doit habiliter les municipalités à accéder, sur une base locale ou régionale, à des sources de financement consacrées au financement de la mobilité et de l'aménagement durables.

Également, les municipalités souhaitent que le gouvernement du Québec consacre une part des revenus de la taxe sur le carbone au financement des fonctions d'aménagement et de mobilité durables assumées par les municipalités, et ce, au prorata de la contribution de ces secteurs aux objectifs de réduction des GES. Ainsi, le milieu municipal assume un leadership pour consolider leur participation au système prévu de plafonnement et

d'échange des GES au Québec et en tirer des revenus pour soutenir les efforts de réduction des GES par les municipalités.

➤ Un rééquilibrage fiscal favorisant la cohésion sociale

Les municipalités encouragent le gouvernement du Québec à s'associer au milieu municipal dans le cadre d'un pacte de cohésion sociale, dans un contexte de vieillissement, de plus grande diversité sociale et de disparité territoriale. Ainsi, les municipalités souhaitent que le gouvernement du Québec accompagne les intervenants communautaires et les municipalités en faveur de l'inclusion et la solidarité, ne transfère de nouvelles responsabilités qu'en présence de ressources financières convenues préalablement avec le milieu municipal et compense les municipalités pour les coûts qu'elles doivent assumer dans leur champ de responsabilités en raison des impacts des politiques gouvernementales.

➤ Un rééquilibrage fiscal favorisant la création de la richesse

Les municipalités souhaitent que le gouvernement du Québec et le milieu municipal concluent une stratégie fiscale et économique visant la création de richesse et la vitalité des territoires. Elles souhaitent également que les gouvernements poursuivent à long terme les investissements en matière d'infrastructures municipales pour résorber le déficit d'entretien. Les municipalités souhaitent convenir d'un plan d'investissement commun à long terme en conformité avec les objectifs de mobilité et d'aménagement durables.

Sept engagements pour les municipalités de demain

1. Municipalité plus transparente

Il faut s'assurer de la divulgation publique des principes de fonctionnement et de gestion de la municipalité et créer un environnement propice à la participation citoyenne, en diffusant une information complète et compréhensible pour l'ensemble de la population.

2. Municipalité plus durable

Il faut assumer le leadership politique que réclame l'aménagement durable du territoire (vision de développement, initiatives de requalification, fiscalité verte).

Il faut adopter une nouvelle loi sur l'aménagement et l'urbanisme basée sur les principes de subsidiarité et d'autonomie, la reconnaissance de l'aménagement comme une compétence politique relevant des élus municipaux et la souplesse et la modulation pour répondre aux particularités des milieux ruraux et urbains.

En matière d'aménagement du territoire et de participation publique, l'UMQ a amorcé une réflexion visant à favoriser un mode de consultation centré sur l'intérêt général de la population. Dans un premier temps, un rapport analysait en 2008 les meilleures pratiques en consultation. Ce dernier a amené à l'adoption, par l'UMQ, d'un guide

d'information et de consultation publique municipale qui accompagne les municipalités vers l'adoption d'une politique de consultation publique.

http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/guide-information-et-consultation-publique-municipale.pdf

http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/rapport-participation-citoyenne-amenagement-mai08.pdf

D'autre part, dans la continuité du mémoire de l'UMQ concernant la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (« LAU »), il faut affirmer que l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont la responsabilité des élus municipaux, tel que cela était inscrit dans le préambule de la loi. Il est nécessaire également de rappeler l'importance que le gouvernement adopte une vision intégrée du territoire, par des orientations gouvernementales cohérentes, le respect du pouvoir de planification des élus locaux et la primauté des documents d'urbanisme sur les politiques et les planifications sectorielles.

http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_memoires/m-avant-projet-loi-ladtu-20avril2011.pdf

3. Municipalité plus accueillante

Il est possible de garantir et améliorer l'accessibilité aux équipements et aux services pour les citoyens par des ententes avec les réseaux de l'éducation ou entre les municipalités. Également, il faut optimiser l'offre de services publics notamment par un partenariat des deux paliers de gouvernement favorisant l'intégration et la complémentarité de leurs points de service.

4. Municipalité plus entreprenante

Il faut exercer un leadership mobilisateur pour qu'au-delà de son rôle de « fournisseur » de services aux entreprises, la municipalité puisse être un « catalyseur » du développement économique local, notamment par l'appropriation des outils d'animation et des leviers locaux de développement. Il faut également reconnaître les compétences municipales en matière de développement économique local dans les politiques économiques et entrepreneuriales et faciliter la décentralisation des outils de développement.

Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'UMQ propose des mesures visant à soutenir les filières d'énergie renouvelable. Certaines expériences municipales en matière de développement d'énergie renouvelable démontrent un fort potentiel de diversification de sources de revenus pour les municipalités. Également, il s'agit pour les communautés régionales de leviers importants de développement économique qui génèrent des emplois : les municipalités peuvent réduire leur vulnérabilité économique et améliorer leur bilan environnemental. Dans le cadre de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, l'UMQ avait soumis ce mémoire :

http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_memoires/m-enjeux-energetiques-quebec-oct13.pdf

Dans son mémoire, l'UMQ soutenait notamment que les municipalités n'avaient pas les ressources ou les outils nécessaires pour assumer un virage important vers l'électrification. Pour éviter d'investir dans cette filière d'avenir aux dépens de l'offre de services envers les citoyens, l'UMQ proposait la création d'un fonds consacré aux projets d'électrification des transports. Ce fonds serait financé par le rééquilibrage de l'interfinancement des tarifs d'électricité appliqué aux municipalités ainsi que par d'éventuelles augmentations de tarifs destinées aux municipalités. Ce nouveau mécanisme financier donnerait des moyens réels aux municipalités afin qu'elles puissent joindre leurs efforts à ceux du gouvernement et ainsi soutenir une filière industrielle d'avenir pour le Québec.

5. Municipalité plus inclusive

Il faut générer la vitalité communautaire par l'encouragement du bénévolat, l'intégration sociale à travers les loisirs et la culture ainsi que la planification d'une nouvelle génération de politiques familiales. Également, il faut faciliter le rôle joué par la municipalité sur le plan social notamment par l'arrimage des services gouvernementaux et municipaux et l'adaptation aux réalités locales.

6. Municipalité plus créative

Il faut favoriser l'innovation provenant de l'expertise interne de l'institution municipale et valoriser l'innovation sociale issue de la communauté, rendre l'information accessible comme un gouvernement ouvert. Également, il faut favoriser une culture d'excellence et d'innovation au sein du milieu municipal en documentant et en diffusant les succès et la distinction en accordant une importance à leur contextualisation. Enfin, il faut améliorer la desserte de l'ensemble du territoire habité en technologie numérique et en téléphonie en suivant des standards nord-américains comparables.

7. Municipalité plus ouverte

Il est possible de stimuler la coopération territoriale et le partenariat avec les milieux de l'éducation, de l'économie sociale et coopérative et favoriser la coopération entre les régions notamment sur la régionalisation de l'immigration.

Il faut encourager la culture des relations internationales au sein du milieu municipal et maximiser ses retombées sur les plans culturels, académiques et économiques. Il faut favoriser l'arrimage entre la stratégie gouvernementale en matière de relations internationales et d'immigration avec les efforts et les besoins des municipalités.

« L'avenir a un lieu »

Dès son énoncé de vision, le Livre blanc « L'avenir a un lieu » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) met de l'avant le principe du développement durable comme l'un des principaux modes de développement des municipalités. En matière de développement durable, il est nécessaire de rappeler qu'il faut « Penser globalement et Agir localement ».

Le Livre blanc démontre que les municipalités sont le lieu de l'avenir durable, puisqu'elles sont l'échelle de gouvernance la plus proche du citoyen. Ainsi, le Livre blanc propose différents moyens pour que ces dernières atteignent leur plein potentiel de changement. Pour réaliser ce potentiel, les municipalités doivent être dotées d'autonomie et de leviers que seul le gouvernement du Québec peut leur octroyer.

Pour atteindre nos objectifs communs en matière de développement durable, il est prioritaire de renforcer le partenariat entre Québec et les municipalités. Les municipalités doivent devenir des acteurs privilégiés de changement.